

# DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Monsieur Le Maire,

**DEBIT DE  
BOISSONS  
DE**  
deuxième catégorie

Je soussigné(e) : STEFANUTO Isabelle  
Profession : secrétaire du Sou des Ecoles  
Adresse : Le Mont  
74230 SERRAVAL

ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de  
boissons temporaire à Serraval (74230) à [Le Villard](#)

du/le 04 février 2012 au 05 février 2012  
à l'occasion de repas dansant

Pour les associations, nombre d'autorisations obtenues dans l'année : 0

Fait à Serraval, le 12 janvier 2012 Signature

## ARRETE DU MAIRE ARR\_022012

Jean-Louis RICхарME, Maire de Serraval,

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L 3335-1 et L 3335-4  
du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L2212-4 et L 2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L3331-1 et L 3334-2 du Code de la Santé Publique,

### ARRÊTE

Monsieur ou Madame STEFANUTO Isabelle

Est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de [deuxième](#) Catégorie,

du/le 04 février 2012 au 5 février 2012 jusqu'à 00 heures

à Serraval à l'occasion du repas dansant.

Arrêté certifié exécutoire compte tenu :  
- de sa publication le  
Le Maire,  
Jean-Louis RICхарME

A Serraval, le 12 janvier 2012.  
Le Maire,